

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anqueterville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canteleu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailleraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Geztrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Etelan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Banneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Comeville-sur-Risle
 Epreville
 Foulbec
 Fourmelot
 Hauville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roche
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Date de convocation	
Nombre en exercice	
Nombre de présents	
Dont nombre de pouvoirs	
Nombre de votants pour	
Nombre de votants contre	
Nombre d'abstentions	
Date d'affichage	

N° 2018-XXX/CVE

Objectif stratégique 1.1	1.1.3 : Eviter, réduire et compenser les impacts des projets d'aménagement sur la biodiversité
Objectif Stratégique 1.2	1.2.1 : Affirmer la qualité paysagère et environnementale du territoire et l'inscrire dans la dynamique de l'axe Seine
Objectif Stratégique 1.3	1.3 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue
Objectif Stratégique 1.4	1.4.1 : Préserver durablement les écosystèmes remarquables dans une logique de grand estuaire 1.5.2 : Préserver et restaurer la qualité des sols 2.4.4 : Maîtriser les impacts paysagers et environnementaux des industries de carrière en accompagnant les entreprises

PERMIS D'AMENAGER _ DOSSIER DE DEMANDE DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CARRIERE DE SABLES DES BOULEAUX SUR LA COMMUNE DE NOTRE-DAME DE BLIQUETUIT » –

Présentation sommaire du dossier

Contexte

La carrière de sable des Bouleaux n'est plus exploitée depuis 1985. Valoterre envisage d'y accueillir 600 000m³ de matériaux inertes extérieurs (ISDI) ainsi que des matériaux « 3+ » dépassant les seuils ISDI sur une profondeur de 5 à 6 mètres. Ils proviendront entre autres du Chantier du Grand-Paris. Ce projet se déroulera sur 6 années et se clôturera par le réaménagement de la carrière constitué d'1/3 de boisements, 1/3 de surface agricole et 1/3 de milieux ouverts silicoles. Ce projet a fait l'objet d'une réunion en 2017 à l'initiative du Pnr avec l'ensemble des parties prenantes durant laquelle plusieurs recommandations avaient été émises.

Nature et traçabilité des déchets remblayés

L'étude d'impact mentionne, page 16, la possibilité de rehausser les seuils ISDI fixés à l'annexe I de l'arrêté 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes. Ce rehaussement nécessite un arrêté préfectoral ainsi qu'une justification liée à des déchets précis mesurant leurs impacts sur l'environnement et la santé. Or l'étude justifie la hausse de ces seuils en s'appuyant sur l'étude hydrotex, qui ne mesure que l'effet du projet sur les eaux. Les

Seine-Maritime

Alouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Ducclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etellan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeine
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Eteville
Foulbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Cuen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roche
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

autres impacts ne sont pas évalués, et ce d'autant plus qu'une partie des terrains est destinée à l'activité agricole et à la restitution de milieux écologiques. Il serait nécessaire de clarifier ce point.

Le dossier ne présente pas de garantie suffisante quant à la traçabilité des déchets ni leur contrôle avant enfouissement du fait des valeurs intermédiaires retenues pour certains déchets. En effet, au niveau de la procédure d'accueil des matériaux inertes extérieurs, les documents d'acceptation préalable mentionnés par l'arrêté du 14 décembre 2014 ne renseignent pas sur les seuils des échantillons. De fait, comment, in situ, et sur quel document de référence faudrait-il se fonder ? Faut-il que ces documents soient conformes à ce qui est mentionné dans l'Arrêté ministériel du 15 février 2016 ?

De plus, au niveau de la traçabilité, le passage par la plate-forme Solvalor (située à Sotteville-lès-Rouen), sur laquelle des analyses qualitatives sont réalisées sur chaque lot de terre avant mise en remblai, et qui avait été évoquée lors de la réunion de 2017 n'est plus mentionné dans l'étude. Par ailleurs, il n'est pas mentionné de traçabilité sous l'outil TERRASS tel que doivent l'être les déchets du Grand Paris (charte des bonnes pratiques des entreprises accueillant des déblais).

Volet hydrogéologie

Impacts sur les eaux souterraines : le pétitionnaire a établi des seuils d'admissibilités pour les matériaux adaptés au site, conformément au guide du BRGM concernant l'emploi des terres excavées dans les projets d'aménagement. La partie supérieure du remblai ne comportera que des matériaux inertes de type ISDI afin de limiter la percolation des eaux dans les matériaux sous-jacents. Néanmoins dans l'analyse des effets du projet sur les eaux, il est précisé que les conditions d'écoulements de surface (eaux pluviales) ne seront pas modifiées par rapport à la situation actuelle : « Les eaux pluviales reçues sur le site continueront de s'infiltrer au sein des remblais inertes puis dans les formations sous-jacentes jusqu'à rejoindre la nappe libre » cf. p. 54. Cela paraît contradictoire avec le principe du remblaiement censé être organisé « de telles sortes à limiter la percolation des eaux pluviales dans les matériaux sous-jacents » (de type +3) cf. p14

Impacts sur les eaux de surface : l'étude d'impact ne permet pas de juger de l'impact du projet sur les conditions d'écoulements des eaux de surface. Si une partie des eaux s'infiltrera in situ, la restitution de la topographie initiale prévue reconnectera ce bassin versant endoréique à celui de la vallée de Seine. Le porteur de projet doit s'assurer de la compatibilité du projet avec le schéma de gestion des eaux pluviales de la commune et s'assurer que les écoulements issus du site n'engendrent pas de problèmes d'inondation à l'aval.

Un suivi qualitatif et piézométrique trimestriel (amont, aval et au droit du site) est prévu par le projet. Néanmoins plusieurs remarques peuvent être faites :

- il n'y a pas de plan de localisation des piézomètres,
- on ne connaît pas le nombre d'années pendant lesquels les suivis vont être réalisés,
- en outre le dossier précise (page 51) que 2 des 3 piézomètres prévus n'ont pas pu être installés du fait de l'impossibilité de réaliser les travaux de forage (portance des sols insuffisantes),
- le seul piézomètre existant n'est pas positionné de manière judicieuse compte tenu du sens d'écoulement des eaux souterraines (de la forêt vers la Seine).

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailley-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Maury
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étreville
Fouilbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Impacts environnementaux

Etude Flore & Habitats : La prospection a eu lieu en mai pour la flore. Une deuxième prospection en juin serait nécessaire. Une approche phytosociologique aurait été préférable pour décrire les végétations. Il est donc difficile de connaître réellement l'impact du projet sur les végétations. L'étude floristique sur les hautes terrasses de la Vallée de la Seine, réalisée par le CBN BI en 2015¹ n'est pas prise en compte dans l'étude d'impact. Il manque notamment la présence d'*Anthemis arvensis* (Camomille des champs) qui est rare, quasi menacée en Haute-Normandie et considérée comme patrimoniale. Elle est notée comme espèce à enjeu important dans l'étude des hautes terrasses. Par ailleurs, les conclusions qui ressortent de cette étude sur la boucle de Brotonne ne sont pas mises en avant dans l'étude d'impact, à savoir : « La boucle de Brotonne est la plus riche en syntaxons menacés, aussi bien pour les hautes terrasses que sur les basses et moyennes... Cette boucle est celle qui possède la diversité en syntaxons la plus importante. C'est aussi une de celles qui compte la plus grande surface de végétations menacées. » Les syntaxons correspondent aux végétations au sens de la phytosociologie.

Etude complémentaire sur le crapaud calamite : En 2016, des têtards potentiels de crapaud calamite ont été observés dans une des mares temporaires du site lors d'observations menées en avril/mai 2016. Lors de la réunion du 9 février 2017 il avait été mentionné qu'un inventaire complémentaire devait être réalisé. Or aucun inventaire complémentaire n'est mentionné dans l'étude d'impact. Cette absence d'inventaire est justifiée par l'absence d'observation de la mare en septembre 2017. Or cela est tout à fait normal compte tenu du caractère « temporaire » de la mare. Elle était effectivement à nouveau en eau à l'hiver 2018. Ainsi l'absence de la mare en septembre 2017 ne saurait justifier l'absence de prospections complémentaires et l'absence de demande de dérogation pour le crapaud calamite.

Volet Eviter Réduire Compenser

La démarche ERC implique que les mesures proposées correspondent aux impacts identifiés par le projet, ce qui n'est pas le cas dans cette étude. Des améliorations dans le dossier quant à la classification de l'ensemble des mesures d'Évitement / Réduction / compensation est nécessaire.

En ce qui concerne l'évitement, il n'y pas de recherche de mesures pour les enjeux relatifs à la biodiversité remarquable (habitat et avifaune d'intérêt communautaire). L'esquisse des principales solutions de substitution (page 94 de l'étude d'impact) pourrait être une mesure d'évitement. Aucune mesure n'est envisagée pour anticiper le risque de développement de plantes invasives, élevé compte tenu de l'apport de terre végétale.

En ce qui concerne les mesures de compensation, le projet détruit une partie des habitats existants pour les remplacer par d'autres à la fin du projet de réaménagement. Quelques habitats sont compensés (comme la mare) mais pas tous.

¹ Se décline en plusieurs tomes dont :

DARDILLAC, A. & BUCHET, J., 2015 – Les terrasses alluviales de la Seine normande. Etude des communautés végétales, de la flore et de l'entomofaune. Tome I : Présentation générale. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Bailleul. 44 p.

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnesville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Eteville
Fouilbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touffainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, il faudrait effectuer des relevés floristiques réguliers pour suivre la bonne implantation des pelouses silicicoles et des autres milieux. Les suivis piézométriques (page 18 de l'étude d'impact) et les suivis des matériaux admis (page 19 de l'étude d'impact) pourraient être ajoutés aux mesures d'accompagnement.

Enfin le tableau récapitulatif du coût des mesures devrait séparer celles qui relèvent de l'évitement, de la réduction ou de la compensation.

En ce qui concerne la gestion du site, Il est mentionné que le Pnr des boucles de la Seine Normande assurera la gestion du site au travers de l'exploitation des parcelles agricoles et de l'entretien des milieux arborés et des haies plantées. Comme déjà mentionné dans l'avis rendu sur la Demande de Certificat d'Urbanisme en 2016, **le Parc naturel régional n'a pas et ne peut se charger de réaliser des plans de réaménagement et de gestion, ni d'assurer la gestion, le tout restant à la charge du maître d'ouvrage**. Par ailleurs la gestion du site sur le long terme n'est ni budgétée ni planifiée. En effet, la plantation de boisement nécessite un débroussaillage régulier les premières années puis la taille des arbres les années suivantes et la reconstitution d'une pelouse acidiphile doit faire l'objet d'une gestion, l'objectif étant d'inscrire ce site et de le maintenir dans la logique du SRCE.

Réaménagement du site

Reconstitution d'une Pelouse silicicole : L'un des objectifs est de reconstituer une pelouse silicicole à partir du sable laissé sur la carrière. Plusieurs interrogations se posent à la lecture de l'étude :

- le schéma de présentation des phasages du réaménagement projeté ne présente pas de couche de sable par-dessus les remblais sur la partie « milieux ouverts silicicoles »,
- la reconstitution de la pelouse se fera à partir de sable provenant du site et conservé sur la partie centrale. Or la carrière a cessé son exploitation en 1985. Compte tenu du temps écoulé, il aurait fallu effectuer un diagnostic du sable pour évaluer la banque de graine et le possible mélange des couches d'horizon du sol lors du stockage,
- la superposition d'une couche de sable sur une couche de remblai risque de ne pas être très stable dans le temps, les interstices des déchets remblayés risquant de laisser passer le sable,
- il n'est pas non plus mentionné la zone où il va falloir déplacer le sable pendant les six années de remblaiement de la carrière,
- l'épaisseur de sol qui sera posée au-dessus des remblais n'est pas connue,
- la reconstitution de pelouses acidiphiles fait l'objet de recommandations précises par le Conservatoire botanique national de Bailleul et du Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie, notamment pour l'ensemencement et la gestion² qu'il aurait fallu prendre en compte.

² DARDILLAC, A. & BUCHET, J., 2015 – Les terrasses alluviales de la Seine normande. Etude des communautés végétales, de la flore et de l'entomofaune. Tome I : Présentation générale. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, Bailleul. 44 p.

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Maury
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnesville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roche
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haie
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Reconstitution d'un sol agricole

Il est noté que l'objectif est de restituer une partie des terrains de l'ancienne carrière à l'agriculture. Les remarques sont les suivantes :

- la provenance du sol permettra-t-elle de recréer les caractéristiques principales d'un sol (horizon riche en matière organique en surface) pour reconstituer les potentialités agronomiques ?,
- quelle sera l'épaisseur de sol qui sera posée au-dessus des remblais ?,
- quel sera la qualité d'un sol agricole dont le sous-sol est composé de déchets inertes et type 3+ ? (la qualité d'un sol agricole repose entre autres sur l'échange des minéraux entre le sol et le sous/sol). Il est notifié que le dernier mètre de remblai ne serait constitué que de déchets inertes ISDI et non 3+. Cette couche de déchets inertes ISADI devrait être plus épaisse compte tenu des échanges entre le sol et le sous-sol qui se font jusqu'entre 2 et 3 mètres (activité des vers anéciques dans le sol),
- « le guide méthodologique permettant la valorisation des terres excavées (pour les terres issues de site qui relève de la gestion des sites et sols pollués) en technique routière et sur des projets d'aménagement » mentionné page 15 de l'étude d'impact stipule page 23 que

« la réutilisation des terres excavées en projets d'aménagement hors de leur site d'origine est interdite pour les usages suivants :

- (...)

- au droit de terrains destinés à la production de fruits et légumes (potagers et vergers), à la culture (céréales, plantes fourragères,...), et à l'élevage (pâtures). »

Les terres de surface (terres végétales/sables) issues du site ne présentent pas de pollutions majeures (cf. analyses sols in situ) et la dernière couche de remblai ne contiendra que des matériaux « ISDI ». mais compte-tenu des éléments précédents, il semble nécessaire de s'assurer de la compatibilité sanitaire des terres avec les usages projetés à terme

Mise en œuvre et suivi du réaménagement : alors que la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 6 août 2016 impose aux maîtres d'ouvrage une obligation de résultat quant à l'effet des mesures compensatoires qu'ils proposent, aucune information sur les suivis scientifiques et sur l'évaluation du réaménagement n'est donnée. En outre, le phasage détaillé des travaux de la remise en état n'est pas présenté dans l'étude.

Paysage : des lacunes existent dans l'étude. En effet, (P14), la coupe actuelle ne fait pas figurer les ourlets et friches boisées pourtant existants. De même, la coupe pendant le remblaiement ne montre aucun arbre. Il est nécessaire de garder un ourlet boisé en faveur du paysage et de la biodiversité. Le choix intéressant a été fait de s'inscrire dans le paysage existant, en reprenant son vocabulaire avec les champs agricoles et les boisements linéaires d'accompagnement de la route. Toutefois, pendant la phase de remblaiement, aucune mesure d'accompagnement n'a été prise.

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Geztrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Ereville
Fouilbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

CONCLUSION TECHNIQUE

La lecture du dossier de permis d'aménagement reçu à ce jour ne permet pas de conclure à la bonne réalisation de ce projet.

En ce qui concerne la **nature et la traçabilité des déchets remblayés**, les procédures de contrôle exposées dans le document montrent qu'il sera difficile de contrôler le respect de seuils de pollution des déchets (suivi de la procédure de l'arrêté de 2014 et non de 2016). En outre les suivis et contrôles de la pollution sur le long terme ne sont pas possibles en l'état actuel des éléments proposés (problèmes techniques avec la pause des piézomètres sur le volet **hydrogéologie**).

En ce qui concerne **l'analyse des impacts environnementaux et la proposition des mesures ERC**, les analyses des impacts sur la flore et la faune n'ont pas été réalisées selon des méthodologies satisfaisantes, notamment pour le crapaud calamite qui est une espèce protégée. Les mesures ERC proposées correspondent principalement aux réaménagements du site et ne sont pas une réponse à des impacts identifiés. Sur le long terme, le Parc est affirmé comme gestionnaire du site sans avoir été consulté.

En ce qui concerne le **réaménagement du site**, plusieurs éléments posent également question comme les phasages du réaménagement qui ne sont pas explicités et la constitution de la pelouse silicicole qui repose sur des bases trop fragiles (absence de couche de sable sur les schémas de réaménagement par exemple). Le dossier ne présente pas de programme de suivi permettant de garantir l'innocuité sur les cultures qui seront réalisées sur le sol reconstitué. Enfin, la restitution de la topographie du site n'est pas une garantie que les écoulements provenant du site seront sans impacts sur les eaux de surface (volet **hydrogéologie**).

Plusieurs recommandations effectuées lors de la réunion de 2017 n'ont pas été prises en compte comme les études complémentaires sur le crapaud calamite et l'attention portée aux terres végétales pour le réaménagement du site.



Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambouville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- émet un avis défavorable au dossier, en l'état, pour les raisons suivantes : le dossier ne permet pas :

- de garantir la traçabilité des déchets ni leur contrôle avant enfouissement ;
- d'estimer l'impact du projet sur les eaux de surface ;
- de conclure à la compatibilité sanitaire des terres avec les usages projetés à terme ;
- de garantir l'innocuité du sol reconstitué sur les cultures qui y seront réalisées via un programme de suivi.

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du
PnrBSN, le 19 mars 2018

Jean-Pierre **GIROD**
Président

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
BUDGETAIRE	C/	C/

Eure

Aizier
Barnerville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Eteville
Fouilbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

ANNEXE

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailley-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-sainte-Geztrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Eteville
Fouilbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Nature et traçabilité des déchets remblayés

Le « Guide de valorisation hors site de terres excavées issues de sites et sols potentiellement pollués dans des projets d'aménagement » que le projet indique suivre page 15 de l'étude d'impact, implique de respecter l'approche de Niveau 3. Les recommandations en termes d'aménagement ne sont toutefois pas mentionnées dans l'étude (grillage avertisseur par exemple).

Détail du volet hydrogéologique :

Le projet de réaménagement prévoit le remblaiement de l'ancienne carrière par 5 à 6m de matériaux inertes de telle sorte à restituer aux terrains leur topographie initiale avec une pente douce dirigée vers la vallée de Seine. Le remblaiement sera constitué de matériaux inertes de type +3 surmonté d'une couche de 1m de matériaux inertes « classiques » (non +3) de telle sorte à limiter la percolation des eaux pluviales dans les matériaux sous-jacent. (cf. El p.14)

Afin de garantir l'absence d'impact sur l'environnement et la santé humaine, Valoterre s'engage à réaliser le réaménagement conformément aux guides sur la réutilisation et la valorisation des terres excavées dans des projets d'aménagement (BRGM, 2012 et DGPR, 2017) (cf. El p.15)

Etude d'impact : Etat initial de l'environnement

- Géologie : La Banque de données du Sous-Sol (BSS) du BRGM répertorie un sondage (ou 00991X0082/S4), réalisé en 1967, au droit de la carrière (au bout du chemin vicinal n°9). Ce sondage montre une épaisseur d'alluvions anciennes d'environ 4.5m surmontant la Craie marneuses. Les alluvions présents sont limoneuses en surface puis argileuses. La géologie initiale n'est donc pas uniformément constitués de graves sablo-limoneuses (pourtant confirmé par sondages IDRA réalisé en 2016 ?- cf. p26). Les caractéristiques et documents associés à ce sondage sont consultables sur le site Infoterre.brgm.fr

Impact sur l'hydrologie/hydrogéologie

L'étude d'impact ne tient pas compte des modifications des conditions d'écoulements des eaux pluviales induite par la modification de la topographie. Les études « eaux pluviales » réalisés sur la commune de ND de Bliquetuit dans le cadre du PLU (AREAS 2006 et Ingétec 2010) montrent que la carrière constitue actuellement un bassin versant endoréique (indépendant du reste de la commune) et une zone d'expansion/infiltration des eaux. La restitution de la topographie initiale prévue reconnectera ce bassin versant à celui de la vallée de Seine ce qui engendrera des volumes plus importants à ceux pris en compte dans les études hydrauliques. Le pétitionnaire doit donc vérifier la compatibilité du projet avec le schéma de gestion des eaux pluviales de la commune et veiller à ne pas engendrer de problèmes d'inondation à l'aval.

NB : même si la topographie relativement plane des terrasses ne présente pas à priori de risque important de ruissellement, il faut tout de même veiller à ce que le/les talwegs récepteurs soient en mesure d'accueillir ces eaux, d'autant plus qu'ils intersectent des zones urbanisées (RD65 et

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hérouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletaye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre-Dame-de-Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etela
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barnville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Eteville
Foulbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roche
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

hameaux d'Ectot, de la ferme de la Cote et de l'église). Aucun plan ne présente finement la topographie projetée du réaménagement. Dans le dossier, il est indiqué que la zone sud-ouest où se trouve le piézomètre de surveillance (cf. plan marque page bleu) ne serait pas remblayée (p.18) ce qui peut laisser penser que les écoulements seront transférés vers cette zone (et donc possiblement la rue des bouleaux qui débouche sur la RD490)

Etude faune/flore

Le format de la carte des habitats (p. 24) ne permet pas d'avoir une lecture correcte des données. Par ailleurs, il existe un référentiel qui définit les statuts de raretés et de menaces des végétations à l'échelle régionale et qui fait les correspondances avec les habitats EUNIS. Les statuts de rareté et/ou de menace et la patrimonialité ne sont pas pris en compte dans les critères d'évaluation des enjeux du site (tableau 14 p. 54). Or, une végétation peut être patrimoniale au niveau régional et ne pas faire partie de l'annexe 1 de la directive habitat. Si des végétations patrimoniales sont présentes elles ne sont donc pas prises en compte.

Autres remarques

Problèmes liés à la réserve de chasse : La fédération des chasseurs a alerté le Parc naturel des Boucles de la Seine Normande sur les problèmes récurrents de dégâts de lapins sur l'exploitation riveraine du site. Des expérimentations menées par le Département du Calvados semblent montrer que la constitution d'une bande tampon de 6 mètres de larges, semée de manière moins dense et laissant la place à des plantes adventices (types messicoles) permettent le cantonnement des lapins dans cette zone. Une expérimentation pourrait ici se poursuivre en intégrant une telle zone dans le projet de réaménagement.

Transport des déchets par camion : Les 68 passages journaliers d'un PL 30 tonnes sur la Départemental (soit un camion toute les 7 minutes aux heures ouvrées) risquent de contribuer fortement à la dégradation de la qualité de la route. Cet impact n'est pas mesuré.

Chemin Vicinal VC n°9 : Le chemin vicinal préexistait à l'exploitation de la carrière, il se poursuit d'ailleurs à l'ouest après la RD 490. La proposition d'aménagement pourrait envisager de le retracer.